



Fondation Rurale
de Wallonie

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

13 mai 2025 - Salle du conseil communal

Présent(e)s: Steven DE BACKER, Eli DEFRENE, Oscar DELCOIGNE, Nathalie DE PAOLI, Steve D'HONDT, Wim HEENE, Bernard MARIAGE, Amélie PECQUEREAU, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Marnix VANHONACKER, Christel VERSCHUERE

Excusé(e)s : José BOUCART, Richard MICHIELS, Bertrand DESRUEZ, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Elodie DEBORGIES, Nicolas WEYTSMAN, Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY
Elodie NISE – Fondation Rurale de Wallonie

FRW : Régine DUBRULLE, Romain VINCHE – Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 27 février 2024 ;
- Rapport annuel de la CLDR ;
- Divers.

Approbation du compte-rendu du 27 février 2024

La FRW signale que le nom d'un des participants contenait une faute, cela sera corrigée sur le compte-rendu mis en ligne.

Au vu du délai parfois observé entre les réunions, les membres aimeraient recevoir le PV dans les 2 mois suivants la réunion.

Accueil des nouveaux membres

La CLDR accueille de nouveaux membres, afin de faire connaissance, il est proposé à chacun de se présenter brièvement.

La FRW rappelle que la commune dispose d'un site web dédié à l'ODR (<https://www.pcdr-montdelenclus.info/>), qui reprend toutes les informations concernant le PCDR, la CLDR et ses comptes-rendus, les projets, etc. Le site est facilement accessible via le site web de la commune de Mont-de-l'Enclus.

Rapport annuel de la CLDR

Composition



En 2024, la CLDR s'est réunie à 1 reprise :

- 27/04/2024 : 11 présents + 7 excusés

Le peu de réunion s'explique par la période de prudence électorale et la nécessité de désigner un nouveau ¼ communal. Suite au renouvellement effectué au 1^{er} trimestre 2025 la CLDR compte actuellement 20 membres citoyens et 4 membres issus du conseil communal.

Certains membres s'interrogent sur la non présence répétée de certains membres. Le ROI de la CLDR précise que les membres absents à un minimum de 3 réunions successives sont interrogés sur leur intention ou non de poursuivre leur rôle au sein de la CLDR.

Il est demandé au secrétariat comment s'expliquait le manque de « jeunes » dans le CLDR, généralement, ce public a moins de temps libre pour s'impliquer dans des réunions en soirée.

Malgré l'appel à candidature dans le bulletin communal, certains membres signalent qu'ils ne l'ont pas forcément vu et qu'il serait intéressant de mieux communiquer. Par exemple, pour toucher un public plus jeune, les membres proposent de réaliser une vidéo, la piste du tout-à-l'égout est aussi évoquée. Malgré que l'appel à candidature ne soit plus en cours, il est précisé que la CLDR peut encore accueillir de nouveaux membres, un mail peut être adressé à la FRW en ce sens. Les membres sont invités à en parler autour d'eux.

Groupe-action environnement

Le groupe-action environnement s'est réuni 3 fois en 2024 :

- 09 janvier : 10 membres présents et 4 excusés
- 22 avril : 9 membres présents et 2 excusés
- 03 décembre : 12 membres présents et 2 excusés

Sur demande des membres de la CLDR, les invitations au GA environnement leur seront aussi transmises. La FRW précise que ce groupe est ouvert à tous et n'est pas nominatif comme la CLDR.

Point sur les conventions

Maison multiservices

Christel Verschuere, Echevine du DR, explique les problèmes rencontrés avec ce projet, diverses modifications dans le cadre du projet de crèche/co-accueillante, la guerre en Ukraine et le Covid ont gonflé l'enveloppe du projet amenant la dernière estimation du coût du projet à 1.837.471,50€ avec une part communale atteignant 60% du projet par rapport aux 20% de départ.

Ce coût dépassant le budget communal la commune avait proposé de délocaliser l'espace de co-accueillante dans l'atelier rural situé à Anseroeul et de supprimer l'espace de co-working.

Suite à ce changement, la tutelle a recommandé à la commune de relancer un nouveau marché public, bloquant ce dossier.

En 2024, la commune a clôturé le marché public avec l'auteur (103.000€ d'honoraires). Un nouveau marché public sera lancé pour ce projet qui reprendra la salle polyvalente et la maison de jeunes, qui serait occupé par le PAJA ayant récemment reçu son agrégation de la FWB.

Le représentant du PAJA explique que la maison des jeunes pourra engager 3 personnes et va augmenter et diversifier l'offre de ses activités, notamment envers le public néerlandophone. Ils auront besoin de plus d'espaces comparé à leur local situé à la maison de village d'Amougies.

Un membre demande ce qu'il en est du subside prévu pour ce projet, la FRW explique que la subvention serait toujours engagée à la Région Wallonne.

La prochaine réunion de la CLDR sera consacrée à ce projet, les membres, tenant à ce projet, demandent à ce qu'elle se fassent le plus tôt possible. L'idée serait de cibler les besoins essentiels et de sonder les associations et les citoyens.

La FRW peut proposer une consultation au travers de sa plateforme consultative, cela permettrait de consulter plus largement et notamment un public plus jeune.

Il sera important de cadrer le travail de l'auteur de projet et de se limiter à ce qui est subsidiable par le DR. La FRW précise que si le projet reprend une salle polyvalente et un local pour la maison de jeunes, les aménagements de ce dernier ne pourront être repris par le DR, seul l'enveloppe global le sera. Le PAJA précise que pour conserver leur statut de MJ, le local ne doit pas être partagé.

Un membre propose d'adapter la salle polyvalente pour une pratique sportive, Christel explique que la commune a essayé d'avoir un subside pour une infrastructure sportive mais qu'ils 'n'ont pas été sélectionné, la FRW précise que le DR ne subsidie pas les équipements sportifs

Un membre se demande combien coûterait le projet de crèche à Anseroeul, Christel répond que la commune a prévu 300.000€ pour les travaux et 100.000€ pour le matériel.

Logements seniors

Le permis d'urbanisme a été octroyé le 30 novembre 2023. Au vu des difficultés financières, la commune avait mis le projet en attente, l'auteur a été relancé par la commune fin 2024, ce dernier travail sur le CSC et le dossier de projet définitif.

Vu le retard pris par la MMS, un accès au parking prévu pour les logements sera prévu via la grille coté rue ferme De Keyzer.

Les projets de MMS et logements seniors ont été pensés pour avoir des interactions entre les jeunes et les seniors, il sera important d'articuler la cohabitation.

Perspectives

Le PCDR de Mont-de-l'Enclus se clôturera le 26 avril 2028. Il serait encore possible de négocier deux projets, un avec une convention faisabilité-réalisation et le second via une convention exécution sur les deux dernières années de validité du PCDR.

Une convention exécution, est une convention regroupant la faisabilité et la réalisation.

Pour garder le subside, il est précisé que les travaux ne doivent pas être finis avant la fin de validité du PCDR, mais bien l'étape de la signature de la convention (réalisation ou exécution) par la Ministre du Développement Rural

Programmation à 3 ans

Le secrétariat présente la programmation des projets de 2024 :

- 2024 : logements jeunes couples à la cure de Russeignies
- 2025 : logements tremplins
- 2026 : Cœur de Russeignies
- Non programmé : Créer un atelier rural

- Non programmé : valorisation du terrain communal à la rue du Renard (affectation prévue dans le cadre d'un autre projet)

La CLDR considère toujours les projets de logements comme une priorité, la programmation ne sera pas modifiée en 2025.

Pour les projets de logements, la FRW a pris contact avec son service ATePa, afin d'estimer ce qui pourrait être fait dans le réaménagement de la cure de Russeignies. La fiche-projet de Russeignies prévoit 3-4 logements là où la fiche des logements tremplins en prévoit 3. Les projets de logements sont subsidiés à 60% d'un maximum de 850.000€ soit 510.000€.

La piste de combiner les 2 projets sur un même terrain est évoquée, et sera étudiée.

Un membre demande quelle est la différence entre logements jeunes couples et tremplins, le secrétariat explique que dans le cadre d'un logement tremplin, celui-ci vise aussi les jeunes, mais avec l'objectif que celui-ci quitte ensuite le logement pour acheter un bien sur la commune. Il y a divers avantages, dont un loyer modéré, et une remise d'une partie de ce loyer si la personne achète effectivement un bien dans la commune.

Le projet du terrain de Renard est une fiche du PCDR, mais ce projet fait partie de la revitalisation de l'Enclus du Haut, et deviendrait un parking arboré. Des membres trouvent dommage de transformer ce lieu en parking, L'Echevine, précise qu'avec le SDT du côté flamand, la suppression de places de parkings est évoquée, sachant qu'à l'Enclus du haut tous les parkings sont cotés néerlandophones, la commune craint leur disparition. Les membres s'inquiètent aussi de l'imperméabilisation des sols et des risques liés aux glissements de terrain. L'Echevine explique qu'il n'est pas prévu d'imperméabiliser le sol pour ce projet.

Divers

BiodiverCité

Certains projets ont connu des avancées récentes :

- Le 04 avril 2025, le sentier des oiseaux le long de la Rhosnes a été inauguré.
- Ce vendredi 16 mai à 9h30, une plantation collaborative est prévue pour la mise en place du projet de balade des abeilles. Les membres du GA ont été invités, la CLDR l'est aussi.
 - Un membre signale que la période de plantation n'est pas optimale, surtout vu la météo actuelle.

BiodiverCité 2024

- Distribution d'arbres à la population (automne 2025)
- Installation d'un caillebotis -> en standby, le problème d'écoulement ayant été solutionné autrement
- Plaquettes d'identification des arbres

Rapport d'auto-évaluation du PNPC – évaluation de la CLDR

La Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines vient de finaliser et d'approuver son Rapport d'Auto-Evaluation couvrant la période 2019 – 2023. Conformément aux dispositions légales, les instances consultées lors de la création du Parc naturel sont invitées à remettre leur avis sur ce

document (RAE 2019 – 2023) dans les 60 jours de la réception (reçu 30/04/25). Au niveau communal, il s'agit des Conseil communal et CLDR.

La FRW distribue, sur conseil du PNPC, les conclusions générales de l'autoévaluation et les chiffres clés du RAE aux membres intéressés. Les membres souhaitant remettre leur avis, peuvent le faire auprès des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Baillij - Inspecteur général du Département Nature et Forêt – 15 Avenue Prince de Liège – 5100 Jambes – michel.baillij@spw.wallonie.be
- Monsieur Olivier Baltus – Département Nature et Forêt – Direction de la Nature et des Espaces Verts – 15 Avenue Prince de Liège – 5100 Jambes – olivier.baltus@spw.wallonie.be

Budget Participatif

Un membre souhaiterait que Mont-de-l'Enclus lance un budget participatif.

Les conditions d'octroi au niveau de la commune sont rappelées :

- Avoir un PCDR actif
- Tous les 2 ans
- 1 € de la **RW** pour 1 € de la **commune** (subside maximum de 10.000 €)
- Sous forme d'appel à projets citoyen
- Aménagements réalisés par ouvrier, un marché de services ou des actions concrètes par les citoyens

Aucun budget n'est prévu à l'heure actuelle, mais la CLDR peut acter sa volonté de lancer un BP lors d'une réunion ou le point est à l'ordre du jour, cette demande nécessite le quorum citoyen.

Le point sera prévu à l'OJ de la prochaine réunion, la FRW présentera divers types de projets réalisables dans le cadre d'un Budget Participatif.

Un membre demande si l'aménagement de sentier est possible via un BP, la FRW répond par l'affirmative mais signale que ce type de projet n'est généralement pas simple.

Un membre signale justement qu'un sentier reliant Orroir à Kluisbergen est dangereux à cause d'une buse cassée.

Secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
DUBRULLE Régine
VINCHE Romain

Présidence
Mme VERSCHUERE Christel